

Notice sur Trilbardou.

Chapitre 1

Notions générales.

Trilbardou, le nom de ce village fut d'abord Tric, contraction de trajet, trajetius (passage), et Bardulf, nom d'un Seigneur qui vivait à l'époque mérovingienne.

Ce village du canton de Claye et de l'arrondissement de Meaux, est situé à l'Ouest de cette ville et est traversé par la route de Eagny à Meaux; au-dessus de la colline que parcourt cette route, existe une voie romaine dont la direction est parallèle au canal de l'Oureq, qu'on appelle encore le chemin des postes.

L'altitude varie 50 mètres dans l'intérieur du village, à 95 mètres sur les hauteurs environnantes qui dominent la vallée dans laquelle est bâti Trilbardou, borné d'un côté par la Marne au midi et de l'autre côté nord, par le canal de l'Oureq; cette situation donne à ce village un aspect fort agréable.

Le sol de Trilbardou est argilo-siliceux dans les hautes plaines et calcaire dans le voisinage de la rivière, on y récolte en grande partie du blé, de l'avoine et des betteraves. L'étendue de son territoire est de 752 hectares 99 ares 44.

à 0° 30' de longitude
42° 54' de latitude, nord.

Les habitations sont toutes couvertes en tuiles.

De Trilbardou dépendent au nord la ferme de la Couche, au midi la ferme des Olivettes et à l'ouest une usine hydraulique pour l'alimentation du canal de St. Oureq.

La population de la commune était en 1790 de 324 habitants, elle était de 385 en 1804 et de 403 en 1831. Le recensement de 1876 a constaté 416 habitants, celui de 1882, 400 et enfin le recensement de 1886, 369.

Chapitre II.

Seigneurie.

La Seigneurie de Trilbardou dont l'origine se perd dans la nuit des temps consistait :

1° En un vieux château de peu de valeur appelé la maison des Olivettes, avec cour, clos, potager, le tout entouré de murs de la contenance de 22 arpents.

2° En une grande ferme située à Trilbardou, composée de bâtiments, cour, jardin, avec une propriété foncière de 400 arpents.

3° En 64 arpents de bois, appelé le Bois Garnier, dont il n'existe plus qu'une faible partie.

4° Le moulin avec une dépendance de 8 arpents y compris ses îles.

La terre de Trilbardou et la maison des Olivettes étaient en 1783 dans le plus mauvais

état possible, le Bac pourri, le moulin étayi de toutes parts, et l'église de même; un nommé M^r Sencir fit réparer le château, le moulin et les chemins, qui étaient à cette époque impraticables, il fit également reconstruire la nef de l'église.

On ne connaît pas bien les noms des anciens propriétaires de la Seigneurie de Trilbardou avant l'année 1200; mais on sait qu'à cette époque elle appartenait à M^r Thomas de Coussy et à Madame Mahaut, son épouse, qui la tenaient du Comte de Champagne, que ce Seigneur la donna en échange à Messire Jean de Noyères, fils de Jean de Noyères, comte de Joigny et de dame Jeanne de Joinville son épouse.

Un extrait du tome premier de l'histoire des Grands Officiers de la Couronne par le père Anselme, à l'article des Maréchaux de France, page 504; dit que le Roi donna au sieur de Noyères les terres de Trilbardou et de Charmontrey, confisquées à son profit sur la ville Meaux, en échange de certaines redevances que ce Seigneur percevait sur la dite ville. Ce qu'il y a de certain, c'est que le dit Messire de Noyères en était en possession en 1376.

On ne sait pas combien de temps ce Seigneur est resté propriétaire de cette Seigneurie, ni qui sont ceux à qui elle a passé jusqu'en 1449; mais on sait qu'à cette époque, elle appartenait à Messire Jean de Lionieres et dame Jeanne Jacqueline Chamby son épouse, qui étaient en même temps seigneurs de Guiney en partie, Signy, Mareuil, Condi, Chauconry.

et Montouilliet, qu'après lui, elle a passé à
Messire Edouard de Beaujeu à cause de dame
Jacqueline de Siquières son épouse, et ensuite à
Messire Jacques de Beaujeu leur fils qui l'a
vendue à Messire Arthur de Vaudetard
chanoine de St. Denis à Paris.

Depuis, cette terre n'a point été vendue, elle
a passé par successions, d'abord, à Messire
Pierre Vaudetard, conseiller au Parlement, frère
du dit Arthur de Vaudetard conseiller aîné
requêtes au palais, son fils; puis, à Messire
Guillaume de Vaudetard autre fils qui en jouissait
en 1517, et enfin à Messire Roger de Vaudetard
qui en jouissait en 1526.

Le dernier Seigneur de Vaudetard étant décédé
sans enfant mâle, cette Seigneurie a passé à
dame Jeanne Cléonore de Vaudetard, sa fille,
épouse de Messire René Thomassin de St.
Barthélemy, Grand maître des eaux et forêts
du Dauphiné, qui en jouissait en 1596,
lesquels en mourant l'ont laissée d'abord
à Dame Cléonore Thomassin leur fille, épouse
de Messire Philibert Emmanuel de Savoie, marquis
de Villars qui la possédèrent en 1608, et après
eux à Dame Catherine Thomassin, sa sœur,
épouse de Messire François Daverton, baron
de Milly en Gatinais qui en jouissait en l'année
1624.

Les sieur et dame Daverton étant décidés,
dame Cléonore Daverton leur fille épouse de
Messire François de Rochechouart de Mortemart,
est devenue propriétaire de cette Seigneurie de
laquelle elle jouissait en l'année 1633. Après.

quoy, elle a laissé à Dame Cléopâtre de Roch-
chouart de Mortemard leur fille, épouse de
Messire Jacques de Meigriigny marquis de Bonneval
Seigneur des Eprouis, Baron de Gayette, conseiller
d'honneur au parlement de Normandie, qui
en jouissait en 1644.

Après eux, à Messire François Romain
Luc, de Meigriigny, leur fils, comte de Belun qui
en jouissait en 1680. Et ensuite à Dame Cléopâtre
de Meigriigny épouse de Messire Alexis Litrope
de St Georges, Cléopâtre de Meigriigny épouse de Messire
Jean Ferdinand comte de Poitiers. Et Marguerite
Radegonde de Meigriigny épouse de Messire
Benjamin Louis Frottier de la Coste, Messelière,
gouverneur de nom, leurs seules héritières des dits
seigneur Jacques de Meigriigny et de dame Cléopâtre
de Rochchouart de Mortemard leur père et mère.

C'est que de ces trois dames, il ne soit resté
que la dite dame Marguerite Radegonde de
Meigriigny, épouse du dit seigneur de la Coste Mes-
selière, ou que par l'effet de quelques actes faits
avec ses deux sœurs, cette Seigneurie ^{qui soit échue} en partage,
il est certain que la dite dame de la Coste en est
devenue seule propriétaire; et après elle, Louis Joseph
Mary, Marie Louis Radegonde Frottier de la Coste
Messelière, Benjamin François Mary et Antoine
Louis Mary, ses quatre enfants qui en jouissaient
par indivis en l'année 1749, lesquels par acte
contenant transaction, partage et licitation, passé
entre eux le 3 Octobre 1758, ont abandonné cette
Seigneurie au dit Messire Louis Joseph Marie
Frottier de la Coste Messelière, l'un d'eux, qui
en a joui jusqu'à son décès, laissant héritiers.

trois enfants mineurs: Messire Benjamin Einar, Louis Trottier de la Coste Messeliere, Capitaine de Dragons, dame Elisabeth Olive Trottier de la Coste Messeliere, qui a épousé Messire Jacques Henry Sébastien Coizard Comte de Morten Chambillant, maître de Camp de cavalerie, et demoiselle Angélique Benjamine Jeanne Trottier, de la Coste, qui a épousé le marquis de Courtonner, lesquels après les formalités prescrites pour l'aticiation des biens des mineurs ont rendu la dite terre et Seigneurie de Fribardou avec toutes ses dépendances à Messire Jean Charles Pierre Senvir, Chevalier Lieutenant de police, né à Paris en 1732, famille de magistrats, intendant de Ennoge en 1766, Conseiller d'Etat en 1775, bibliothécaire du Roi en 1783, mort à Paris en 1807, il a laissé la mémoire d'un magistrat de grand talent et en même temps d'une personnalité très modeste. Monsieur Senvir a rendu cette Seigneurie à Monsieur le Comte Jean Dupont sénateur Pair de France, né en 1736.

Monsieur Dupont se livra d'abord au commerce, puis entreprit des voyages dans des pays étrangers. Sa fortune considérable qu'il acquit le fit porter en 1793 sur la liste des suspects, mais il eut le bonheur d'être oublié dans la prison, il ne put en sortir qu'après la mort de Robespierre, et devint plus tard administrateur de la Caisse d'Escompte. Monsieur Dupont établit à Paris une maison de banque qu'il dirigea longtemps avec autant d'honneur que de délicatesse. Un Décret du 15 Août 1802, le crut Comte, Sénateur. A la Restauration il fut nommé Pair de France et Commandeur de la Légion d'honneur; il

ne résista pas pendant les cent jours et fut rétabli dans sa dignité, il mourut à Paris le 19 septembre 1819 son corps a été inhumé au cimetière de Trilbardou le 22 septembre ainsi que le constate le procès-verbal inscrit dans les registres de la dite Commune.

Ses archives de Trilbardou contiennent une lettre authentique de Monsieur Dupont en date du 22 juin 1811, offrant des rejoissances aux habitants à l'occasion de la naissance du Roi de Rome.

La veuve de Monsieur Dupont, légataire universelle décédée à Paris le 17 septembre 1823, laissa à son neveu, Monsieur Senuin de Signières, le domaine de Trilbardou beaucoup augmenté par Monsieur Dupont.

Monsieur Senuin de Signières décédé en 1832, a laissé la propriété à ses trois fils; ceux-ci ont fait une rente à leur mère et se sont partagé le domaine.

Son aîné, Alphonse de Signières eut la ferme de la Conche, le second, Adrien de Signières, la ferme du Seigneur, et le troisième, Adolphe de Signières, le château et la ferme du Pétit. Les emplacements où se trouvent aujourd'hui les écoles de filles et de garçons.

En 1844, Monsieur Adolphe de Signières a fait construire une ferme sur la rive gauche de la Marne et à laquelle il donna le nom de ferme des Châtelles.

En 1853, M. Adolphe de Signières vendit le château et toutes ses dépendances à Monsieur Koller Eugène, agent de change, qui a remis le

château entièrement à neuf.

Droits qu'avaient les Seigneurs de Trilbardou.

1^o Celui de haute et basse justice sur toute l'étendue des communes de Trilbardou et Charmentray. Ce droit de haute et basse justice appartenait au Seigneur de Trilbardou en toute propriété par suite d'un échange fait en 1480 entre le Roi Louis XI qui le céda à la Seigneurie de Trilbardou et Jacques de Beaujeu alors Seigneur des dits lieux, qui a donné en contre échange à sa Majesté, un droit de routage qu'il avoit en la ville et faubourgs de Meaux.

2^o Celui de pêche sur la Marne

3^o Celui exclusif d'avoir un bac sur la Marne vis-à-vis la principale rue du village. Es droits de passage étaient fixés par arrêt du conseil du 5 février 1735, à l'exception de la Seigneurie de Montigny qui avait le droit d'avoir un bateau pour le besoin des gens de sa maison.

4^o Le droit de mesurage des grains qui se transportaient et se vendaient à Trilbardou, à raison de 12 deniers par setier mesure de Meaux.

5^o Droit de marché sur la place publique du dit lieu de Trilbardou, pour lequel il était dû 4 deniers pour chaque particulier étalant sa marchandise.

6^o Droits de chasse sur toute l'étendue du territoire, lequel contenait 2500 arpents et Charmentray 1500.

7^o Droit de voirie sur les chemins et places publiques de Trilbardou.

Le seigneur de Trilbardou prenait le titre de Vidame, c'est à dire lieutenant de l'Evêque de Meaux, pour le cas de guerre où le Prélat ne pouvait pas paraître en personne. Il était un des quatre vassaux qui portaient l'évêque à son entrée en possession au Palais épiscopal, et il percevait un droit en conséquence. De plus le jour de St. Etienne 26^e, il offrait un cierge à l'autel de la cathédrale, à l'offertoire de la messe, suivant qu'il était appelé à haute voix par le comte de Meaux.

Chapitre III

Souvenirs historiques.

Le Dou

Des les temps les plus reculés, il existait à Trilbardou un pont qui servait de passage au chemin qui reliait les villes romaines situées dans le voisinage, la cité de Meaux, et le Castrum de Eagny. L'heureuse situation de Trilbardou au bas d'une colline, à l'endroit où la Marne commence à décrire un vaste circuit s'offrait naturellement pour le rapprochement et la facilité des communications entre ces deux localités. Aussi l'ancien chemin qui vient directement de Meaux, a-t-il conservé jusqu'ici le nom de chemin de Eagny. Il se prolongeait au delà de la Marne par Ièches, Chalifert et Chessy. Des constructions découvertes, il y a vingt ans, sur la rive gauche de cette rivière, à l'extrémité de l'ancien pont, représentaient les assises primitives de la culée, et divers objets en métal qui les

-accompagnaient indiquaient clairement
l'époque de la domination romaine

Au IX^e siècle, les Normands à l'aide de
barques légères, remontèrent le cours de la Marne
depuis son embouchure et vinrent attaquer
la ville de Meaux. Le roi Charles le Chauve se
trouvait à Compiègne, où il rassemblait une armée.
Averti en temps utile, il accourt bien vite au
pont de Trilbardou qui il trouve à moitié rompu;
il s'empresse de le rétablir, puis distribuant ses
troupes sur les deux rives de la Marne, il arrive
à Joinville-le-François, dont le pont était également
presque détruit. Ses soldats franchissent le ruisseau
sur les ordres du roi et jettent quantité de troncs
d'arbres dans le lit de la rivière. Bientôt, ils ont
atteint la ville de Meaux qui était livrée aux
dévastations des infidèles. Le voyant surpris à
l'improviste, ceux-ci se trouvent saisis et étonnés;
toute leur résistance devient impossible et leur
chef Haveland est contraint de se soumettre à un
traité onéreux. Un tel succès ne manqua pas
de produire les plus heureux résultats. Les
Normands s'éloignèrent, et la paix avec
la sécurité fut rétablie avec les habitants de nos
pays.

On voit dans les documents de l'Histoire des
comtes de Champagne, qu'en l'année 1142, le comte
Henri I^{er}, le Libéral, avait droit de souveraineté sur
le péage du pont de Trilbardou. Quatre vassaux
de ce prince, Raoul de Gressy, Geoffroy de St-Patru,
Eudes son frère et Mathieu dit le Flammand,
jouissaient du produit du péage qui était
pour chacun de leurs fiefs, de cent sous par an.

ce qui, au total, équivaldrait de nos jours pour le moins à la somme de vingt mille francs.

Quelques années ^{après}, le péage du pont était perçus directement au nom des comtes. Ainsi, en l'année 1191, dix ans après la mort d'Henri le Libéral, sa veuve, Marie de France, concédait aux chanoines de la cathédrale de Meaux, une rente annuelle de quarante sous, assise sur le péage de Trilbardou, pour l'anniversaire du comte défunt et pour le sien propre, lesquels devaient être célébrés à perpétuité. En 1229, Thibaut IV, donnait le péage de Trilbardou à l'un de ses officiers nommé Adam de Villiers; mais alors la rente de quarante sous destinée au chapitre de Meaux, était transportée sur le péage de Coulommiers. Ce pont fut entièrement détruit au XIII^e siècle.

En 1882 il a été construit un ^{pont} métallique à Trilbardou, ce pont d'une longueur de soixante dix mètres, a été inauguré le 4^e octobre de la même année.

Hôtel dieu .

L'hôtel-dieu dont les seigneurs de Trilbardou sont regardés comme les fondateurs, était situé au nord de l'église, il a subsisté jusque vers 1825, et servait à cette époque d'habitation à de faibles miracles. La plus grande partie des revenus affectés à l'hôtel-dieu est due aux libéralités de M^e Guignon, lequel a été 45 ans curé à Trilbardou, ainsi que l'attestent l'acte de donation fait en 1695 et une prière commémorative placée dans le chœur de l'église.

La Maladrerie.

Il reste un mémoire sur cette fondation qui doit probablement son origine aux Seigneurs de Trilbardou.
Par un Édit du Roi Louis XIV daté de 1696, la Maladrerie fut réunie à l'Hôtel-Dieu de ce lieu, avec tous ses biens et revenus pour être employés à la nourriture et à l'entretien des pauvres malades. (26 Mars 1695)

Le Prieuré.

Au 12^e siècle, il s'établit à Trilbardou un Prieuré de religieux Bénédictins qui dépendaient de l'abbaye de S. Faron de Meaux, et même l'abbé de S. Faron avait sa habitation dans ce village.
Plus tard les Bénédictins renoncèrent à la cure qui fut ^{par} providée par un curé vicarial.
Ce prieuré consistait en de vastes bâtiments avec cour et jardin contigus à l'église, à cet endroit ont été construites des écoles communales.

Le Château de la Motte.

Le château était situé à 1500 mètres Nord-Est de Trilbardou, au lieu qu'on appelle actuellement le Bois Garnier, sur un plateau qui domine une petite vallée, et dont les plis du terrain feraient croire qu'il y avait autrefois un cours d'eau.
Le château était fortifié et entouré de bois, en 1783, il y avait encore plusieurs allées tournantes. L'emplacement est facile à reconnaître; les fossés à demi remplis par la culture, la place des tours,

le contours des bâtiments aussi bien que la cour et le pont-levis sont encore visibles. En 1825, les voûtes des caves n'étaient pas entièrement détruites.

Le Bois Garnier comprenait à l'époque 32 arpents, dont la plus grande partie est cultivée. Il dépendait de la Seigneurie de Trilbardou.

Moulin.

Les Seigneurs de Trilbardou étaient propriétaires du moulin banal auquel étaient sujets tous les habitants sous la rétribution de la mouture en argent.

Ce moulin qui n'existe plus aujourd'hui a été donné en rente en 1886. M^r Pichot maire de Trilbardou le fit reconstruire.

Depuis une trentaine d'années, ce moulin a changé de destination. En 1858, une société en commandite établit un laminoir de zinc qui dura à peine quelques années. Depuis, la ville de Paris en a fait l'acquisition, et deux grandes machines hydrauliques servent maintenant à monter l'eau de la Marne au canal.

Pressoir banal.

Le pressoir était contigu à la place publique, les Seigneurs y avaient aussi un droit, il était à l'usage des habitants qui étaient tenus de payer un cinquièmeseau du produit du pressurage.

Les bâtiments du pressoir servent maintenant d'auberge et d'atelier de menuiserie.

Jour banal.

Le four aussi bien que le pressoir dont nous venons de parler, servait à l'usage des habitants de Trilbardou et les Seigneurs du dit lieu en percevaient également un droit

Chapitre IV

Notice sur l'Instruction primaire à Trilbardou.

La mention la plus ancienne que nous ayons rencontrée de l'école de Trilbardou en parcourant les archives communales est de 1703; c'est de cette époque que date la fondation de l'école.

D'après les témoignages des personnes âgées que nous pus consulter; l'école de Trilbardou a changé quatre fois de local depuis le commencement du siècle.

Primitivement, elle était située à l'angle de la rue qui porte encore aujourd'hui le nom de Rue de l'École.

En 1818, elle fut transférée dans la maison d'un appelé Monsieur Dusautoy, elle était contiguë à l'église et sert actuellement de presbytère, l'école était mixte et pouvait contenir 60 à 80 élèves.

Après la mort de monsieur Dusautoy, l'école fut de nouveau transférée à l'angle de la Rue de l'École, où elle a subsisté jusqu'en 1861 époque à laquelle l'administration communale fit

l'acquisition d'une propriété appelée l'ancien
Grüeuré ou l'on a construit l'école qui existe
aujourd'hui. cette propriété appartenait Monsieur
Adolphe de Esquières

L'entretien de l'instituteur à la fin du
dix-huitième siècle et au commencement des
dix-neuvième était de 150^{l.} comprenant indemnité
de logement, remontage de l'horloge communale,
annonces et affichage, plus la distribution scolaire
variant de 0.60 à 1^{l.} par élève et par mois.

Une autre ressource du maître était la distribu-
tion de l'eau bénite. chaque dimanche, il faisait
son rond dans le village avec un bénitier et un
panier, entrait dans chaque maison, présentait
le goupillon, récitait l'Aveugles me et recevait un
morceau de pain ou une pièce de monnaie.

Le soin qu'il prenait d'apprendre à ses élèves à
chanter les antennes de Noël qui commencent par O,
lui valait l'avantage d'autant de diners dans
les familles de ces enfants.

Comme clerc paroissial, il était chargé d'en-
tretien et balayer l'église, de sonner l'Angelus
et de s'occuper de l'horloge de la paroisse.

D'après recherches faites et enseignements acquis,
le premier instituteur de Guilhardou aurait été M.
Proux Pierre qui en exerça les fonctions avec celles de
clerc paroissial de 1703 à 1710, son successeur immédiat
fut M. Dusautoy Jean Baptiste de 1710 à 1743. Lorsqu'il
se présenta dans la commune, un examen passé devant
trois notables habitants, sur l'écriture la lecture,
les éléments du calcul et le chant, fut trouvé
suffisant. Monsieur Dusautoy eut pour successeur
Monsieur Dusautoy Joseph de 1743 à 1773, puis Monsieur

Chapelle Laurent, originaire de Villeroy qui cumula avec les fonctions d'instituteur de l'école paroissiale, celle de menuisier de 1843 à 1864, puis vint à Trilbardou Monsieur Dusautoy Prosper qui exerça de 1864 à 1885, cet homme était instruit pour son temps et bon musicien. Ses instituteurs ci-dessus nommés n'ont laissé aucun descendant dans la commune de Trilbardou. Monsieur L'audescaal Alexandre Théodore succéda à M^r Dusautoy et exerça du 1^{er} Octobre 1885 au 5 Janvier 1886. Ce fonctionnaire a laissé dans la commune un souvenir impérissable de fermeté, d'activité et de zèle pour sa classe. Il jouissait d'une grande autorité à Trilbardou, il a toujours su maintenir à la hauteur de sa mission, ses nombreux élèves rendent justice à ses qualités éminentes et n'hésitent pas à dire qu'il était l'homme au devoir, mais ne cédant en rien de ses droits.

Son fils, L'audescaal François, lui succéda de 1886 à 1886, pour prendre ensuite le poste de Villeroy, homme zélé, doux, et paternel. Monsieur L'audescaal a formé de bons élèves et d'honnêtes sujets, son nom a toujours été prononcé avec respect, il est pour successeur M^r Jourdain de 1886 à 1887, lequel est actuellement à St. Max, les Coulangeis, puis M^r Chauffourier de 1887 à 1888 nommé à Montevrain et Denisot, en l'exercice.

En Mars 1872, la municipalité de Trilbardou créa une école de filles, dans une partie des bâtiments affectés à l'école des garçons, située comme il est dit plus haut sur l'emplacement occupé autrefois par l'ancien Prieuré.

Instituteurs qui se sont succédés à Trilbardou.

mm

Nom et prénoms des Instituteurs	Entrée en fonctions	Sortie	Élèves garçons	Élèves filles	Recette annuellement
Serour Pierre	1703	1710	40	35	64 livres
Dusautoy J. Bap ^{te}	1710	1743	38	34	"
Dusautoy Joseph	1743	1773	30	35	"
Chapel Laurent	1773	1812	37	34	"
Dusautoy Prosper	1812	1818	34	39	"
Vaudescal Alexandre	1818	1846	43	30	500.
Vaudescal François	1846	1866	41	37	700.
Jourdain Louis	1866	1871	37	38	800
Chauffouris	1871	1876	34	36	1000.
Denisot	1876	en exercice			1200.

Détails supplémentaires sur la Seigneurie de Trilbardou. (suite du chapitre II)

Nous trouvons dans les vieux titres qui remontent à 1512, que le château de Trilbardou était la propriété en 1630 de François de Rochechouart, Marquis de Bonnynes qui devait être celui qui on nommait alors le chevalier de Jars et qui, vers 1631, fut poursuivi par le cardinal de Richelieu et par son fameux lieutenant l'Affémas. La Chronique du temps ajoute que il fut enfermé à la Bastille et que malgré la cruelle épreuve de la question, il refusa de dénoncer les autres conjurés, ses amis; condamné

à la reine capitale, au moment où il posait sa tête sur le billot, il fut gracié par l'intercession de la Reine Anne d'Autriche qui le protégeait. Son gendre Jacques de Mesdriigny que nous trouvons après lui Seigneur de Guilbardou (1648), travailla beaucoup à la constitution de ce domaine et en augmenta l'importance. Avant lui tout le haut du Parc était en pièces de vigne très morcelées, sa veuve Péronne de Rochechouart, Marquis de Bonnyrus lui succéda en 1704.

En 1784 la Comtesse de la Coste Messelière céda la Seigneurie de Guilbardou à M^r Senor, Lieutenant Général de la Police, ce dernier démôla le château et sur son emplacement on fit construire un autre par les soins du célèbre architecte Bronquiard, à peine les travaux étaient-ils terminés en 1790 que la Révolution avançait déjà à grands pas. M^r Senor, malgré les services qu'il avait rendus à son pays et surtout à la Ville de Paris, fut obligé de s'expatrier, par suite il chargea le Chevalier de Flanteuil de vendre le Domaine.

Il fut acquis en 1790 par Monsieur Jean Dupont et passa ensuite aux Messieurs de Signiers dont nous avons parlé dans la notice précédente.

En 1883 le Domaine fut acquis par M^r Eugène Koller agent de change honoraire, dont la famille possédait déjà depuis 1835 la terre de Tignély et qui entreprit la reconstruction du château qu'on voit aujourd'hui par les soins de l'architecte Sagrau.

Les travaux furent terminés en 1886. Le château ancien était du style Louis XVI, le nouveau est un bâtiment Louis XIII et le caractère de cette époque a été étudié avec soin pour cette construction.

importante. A l'intérieur on y peut voir une suite de tapisseries des Flandres en bel état de conservation et qui date de 1665.

Parmi les chatelains de Trilbardou, M^r Senoir est certainement le plus remarquable. Sous Louis XV, il sut rester intègre au milieu d'une société corrompue et en remplissant les fonctions très délicates de Lieutenant Général de la police, ce fut lui qui établit l'éclairage de la Ville de Paris, l'organisa les hôpitaux, et y installa les services judiciaires, qui subsistent encore, il fonda l'institution du Mont de Piété qui fut appelé à rendre de grands services. Son érudition le fit désigner par Louis XVI aux fonctions de Bibliothécaire.

Au moment où il dut s'exiler en 1790, M^r Senoir partit sans fortune, il resta en Suisse puis en Autriche. L'Empereur de Russie lui offrit le Ministère de la Police de Russie, mais il refusa, ne voulant pas servir l'étranger et il vécut dans l'obscurité.

En 1802, il revint en France sans aucune ressource, l'Empereur Napoléon, se souvenant qu'il avait fondé le Mont de Piété, lui fit attribuer une modeste pension de quatre mille francs, puis un ami qui il avait obligé, lui fit don d'une petite maison de campagne aux environs de Paris où il mourut quelques années plus tard, laissant le souvenir d'un des hommes les plus estimés de son temps.

Singulière coïncidence. Monsieur Koller propriétaire actuel du Château de Trilbardou, est le petit fils de M^r Foudras qui fut directeur Général de la Police de France sous Louis XVIII, Charles X et pendant les premières années du règne de Napoléon.

Chapitre VI

Etat des Maires qui se sont succédés depuis
l'Année 1800.

Nom et Prénoms	Entrée en fonctions
Aubé Pierre	1 ^{er} Avril 1808
Denis Bocquet	4 7 ^{br} 1815
Adam Jules	18 octobre 1817
F. Enjume d. Esquières	20 Mai 1820
Sachet Alexandre	8 7 ^{br} 1830.
F. Enjume d. Esquières Aphonse	1 Août 1840 (43 ans Mair.)
Michon Ernest	9 8 ^{br} 1883
Delaroche Louis	6 Mai 1885 (en exercice)

Recensement de la population de Trilbardou
pendant les années suivantes :

Année 1841	4616 ⁵
Année 1851	407.
Année 1856	395.
Année 1861	409.
Année 1866	432.
Année 1872	433.
Année 1876	416.
Année 1882	400.
Année 1886	360.

Budgets communaux depuis
l'Année 1871

Montant du Budget en 1871	7 430.
" 1872	7.545.
" 1873	8.331.

Suite des Budgets

Montant du Budget en	1874	8350 ^l
en	1875	8385
en	1876	8286
en	1877	8402
en	1878	8646
en	1879	9200
en	1880	10557
en	1881	10809
en	1882	90401
en	1883	10179
en	1884	11200
en	1885	11329
en	1886	11245
en	1887	11530
en	1888	11677. 43

Tableau faisant connaître
les progrès de l'enseignement primaire

1703 à 1886

Dates	Nombre de Maîtres	Mètres	
		Hommes	femmes
De 1703 à 1723	54	29	34
De 1723 à 1743	58	34	38
De 1743 à 1763	48	23	26
De 1763 à 1783	96	28	44
De 1783 à 1803	61	36	45
De 1803 à 1826	40	30	32
De 1826 à 1846	59	24	30
De 1846 à 1866	70	21	28
De 1866 à 1886	68	20	22